

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

VU Le Code de l'Education,

VU Le vote du conseil d'administration de l'université en date du 13 décembre 2016 portant création de la direction du numérique,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Romuald ARNOLD, est nommé directeur de la Direction du Numérique (DN) à compter du 3 janvier 2017.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Reims, le 14 décembre 2016



(Signature)
Guillaume GELLÉ

